



Note de présentation

Budget 2019

COMMUNE DE LABASTIDE-DE-LEVIS

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget
- V. Budget Annexe : Assainissement collectif 2019

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.labastide-de-levis.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les dernières dotations dont la plus importante (DGF) ont été publiées le 3 avril 2019, amenant la programmation du conseil le 18 avril. Au préalable, les élus ont participé à une réunion municipale préparatoire le 1er avril ; ils ont tous été informés et ont pu consulter le dossier budgétaire qui a été préalablement mis à la disposition pour faire part de leurs observations en cas d'absence.

Le budget 2019 a été adopté à l'unanimité **le jeudi 18 avril 2019 par le Conseil municipal**. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le travail de préparation a été réalisé depuis le mois de février par Ingrid Mosna, adjointe, complété par une rencontre avec M. SOUBRIÉ, Trésorier de Gaillac.

RAPPEL IMPORTANT :

La mise en place de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (CAGG) au 01/01/2017 a entraîné 2 situations distinctes :

1 - La Communauté d'Agglomération a pris des compétences, en particulier pour la voirie et le scolaire. Elle les finance en prélevant les sommes nécessaires à la mise en œuvre de ces compétences sur le budget communal via les attributions de compensation (AC).

L'opération est quasi neutre puisque les charges sont assumées par la CAGG (d'où la baisse importante des dépenses de fonctionnement en particulier) mais l'Agglomération récupère aussi les recettes (d'où la baisse importante des recettes de fonctionnement).

Concernant les prévisions budgétaires : certaines dépenses sont engagées par la commune (personnel communal administratif et technique mis à disposition de la CA pour le scolaire et la voirie, paiement de certaines fournitures...) mais lui seront remboursées.

Ces échanges ont correctement été anticipés en 2017 et 2018 et se prolongent en 2019 pour quelques fournitures (factures électricité et téléphonie de l'école principalement) dont les contrats sont encore en attente de régularisation.

La CLECT 2018 a réévalué les charges de transfert du scolaire après étude de ses dépenses réelles 2017. Les attributions de compensation 2018 ont été révisées en conséquence et cela a conduit à une hausse de 18 960 € appliquée dès le budget 2018.

Les montants correspondants à 2018 sont les mêmes en 2019 et constituent une charge complémentaire importante à assumer pour la commune :

En fonctionnement Pour le scolaire et autres compétences (services incendie,)	92 276,00 €
Pour la voirie <u>AC prévisionnelle*</u>	
• En fonctionnement	4 344 €
• En investissement	23 348,00 €
Total	119 968 €

*Concernant l'enveloppe voirie financée par la commune via la fixation d'AC définis et validés annuellement en CLECT, un changement intervenu en 2018 suite à la définition de l'intérêt communautaire a conduit les communes à assumer à nouveau la charge d'entretien des abords des voies intercommunales (travaux de faucardage et d'entretien des fossés entre autres).

L'AC prévisionnelle est désormais principalement destinée à des travaux de point à temps et à financer en 2019 l'assistance à maîtrise d'œuvre (création d'un poste au sein de l'agglomération) à hauteur de 1,50 € par habitant (soit un coût de 1 355 € pour la commune).

L'enveloppe en investissement est reconduite à l'identique. L'AC annuel qui en découle est une participation amortissable. La durée d'amortissement est fixée à 10 ans.

Précision importante :

Avant le transfert du scolaire, des services incendie et de la voirie, la commune percevait des AC positives d'un montant annuel de 71 979 €.

La commune doit désormais encore supporter sur son budget un coût global annuel de 191 947 € et ceci malgré des dotations qui ont atteint un très faible niveau.

2 - L'agglomération avait pris en charge **sans contrepartie** les dépenses d'investissement dans le scolaire soit pour Labastide = 38 879 € (valeur des remboursements des emprunts + une somme représentant les dépenses annuelles moyennes depuis 15 ans).

Elle prend aussi en charge **10 674 €** au titre de la modulation de l'AC pour tenir compte des différences de valeur des bases (petite correction favorable pour Labastide-de-Lévis).

Au total, la diminution nette des charges pour la commune est de 49 553 €.

RAPPEL : L'impact sur la fiscalité :

L'évaluation de l'impact fiscal des transferts de charges avait été correctement réalisée en 2017, permettant de limiter l'augmentation globale de la fiscalité du bloc communal pesant sur les ménages (augmentation de la fiscalité intercommunale et baisse de la fiscalité communale).

La compensation n'avait pu être totale du fait des règles de liaison entre les différents taux. Du fait de la baisse de ses taux d'imposition en 2017, la commune a perçu des recettes de fiscalité diminuées d'environ 45 800 €.

Pour 2018, les contours de la compétence voirie n'étant pas encore bien définis d'une part et tenant compte d'autre part de la suppression prochaine de la taxe d'habitation, le Conseil municipal avait décidé de stabiliser les taux.

En revanche pour 2019, le conseil municipal a décidé une augmentation de 4 % qui ramène les taux à un niveau encore en dessous des taux de 2013 (Voir tableau évolution des taux depuis 2013).

Les taux des impôts locaux pour 2019 sont :

Concernant les ménages

- Taxe d'habitation : **6,90 %**
- Taxe sur les propriétés bâties : **12,91 %**
- Taxe sur les propriétés non bâties : **48,97 %**

Concernant les entreprises

La Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération.

EXPLICATIONS SUR L' AUGMENTATION DE LA FISCALITE :

Le Pacte fiscal et financier n'a pas permis de corriger les défauts signalés en 2018. Comme présenté lors d'une réunion avec le secrétaire général de la préfecture et le président de la CAGG (8 mars 2019), la commune reste lourdement pénalisée par des dotations d'Etat très faibles et une augmentation sensible et pesant plus sur les contribuables bastidois de la fiscalité communautaire.

L'amélioration de la situation budgétaire de la commune est liée au recours aux travaux en régie. Cette solution a permis de créer une recette de fonctionnement en transférant des dépenses de fonctionnement vers la section d'investissement. Une analyse plus fine met en évidence un solde de fonctionnement réel négatif qui justifie une augmentation des taux communaux dès cette année.

EVOLUTION 2016/2018 Dépenses-Recettes Fonctionnement
(hors produits-dépenses exceptionnels et travaux régie)

		DEPENSES	RECETTES	Recettes-Dépenses
Transferts	2016	600 455,11 €	608 464,78 €	8 009,67 €
	2017	507 044,15 €	512 656,64 €	5 612,49 €
	Variation 2017/2016	-93 410,96 €	-95 808,14 €	
	2018	506 869,88 €	498 940,61 €	-7 929,27 €
	Variation 2018/2017	-174,27 €	-13 716,03 €	
	Variation 2018/2016	-93 585,23 €	-109 524,17 €	-15 938,94 €

BP 2019 673 176,00 € 673 176,00 €

535 408,57 € déduction excédent
fonctionnement reporté :
137 767,43 €

510 408,57 € déduction travaux régie :
25 000 €

Evolutions des taux depuis 2013

Taux 2013	Bases effectives	Produit 2013
6,94	1 259 888	87 436,23 €
13,01	908 138	118 148,75 €
49,33	46 237	22 808,71 €
		228 393,69 €

2014				Prévisionnelles		Gain N/N-1
	Taux 2013	Coeff d'aug	Taux de réf	Taux votés 2014	Bases	Produit
TH	6,94	1,064831	7,38992714	7,39	1 272 000	94 000,80 €
TFB	13,01		13,85345131	13,85	922 800	127 807,80 €
TFNB	49,33		52,52811323	52,53	46 700	24 531,51 €
Soit + 6,5 %						246 340,11 €
						17 946,42 € par rapport aux bases réelles 2013
						Soit + 7,85 % recettes supp attendues

2015 augm						
	Taux 2014	Coeff d'aug	Taux de réf	Taux votés 2015	Bases	Produit
TH	7,39	1,050001	7,759505173	7,76	1 275 000	98 940,00 €
TFB	13,85		14,542509695	14,54	943 400	137 170,36 €
TFNB	52,53		55,156536771	55,15	46 900	25 865,35 €
Soit + 5 %						261 975,71 €
						4 939,20 €
						9 362,56 €
						1 333,84 € par rapport aux nouvelles bases
						15 635,60 € recettes supp attendues

2016 augm						
	Taux 2015	Coeff d'aug	Taux de réf	Taux votés 2016	Bases	Produit
TH	7,76	1,020200	7,916752	7,92	1 343 000	106 365,60 €
TFB	14,54		14,833708	14,83	952 200	141 211,26 €
TFNB	55,15		56,26403	56,26	47 400	26 667,24 €
Soit + 2 %						274 244,10 €
						7 425,60 €
						4 040,90 €
						801,89 € par rapport aux nouvelles bases
						12 268,39 € recettes supp attendues

2017 Baisse						
	Taux 2016	Coeff d'aug	Taux de réf	Taux votés 2017	Bases	Produit
TH	7,92	0,836949	6,62863608	6,63	1 289 000	85 460,70 €
TFB	14,83		12,41195367	12,41	972 100	120 637,61 €
TFNB	56,25		47,07838125	47,08	47 500	22 363,00 €
Soit - %						228 461,31 €
						-20 904,90 € En plus bases TH en baisse
						-20 573,65 €
						-4 304,24 €
						-45 782,79 € par rapport aux nouvelles bases
						Pertes attendues

2018 Stable						
	Taux 2017	Coeff d'aug	Taux de réf	Taux votés 2017	Bases	Produit
TH	6,63	1,000000	6,63	6,63	1 340 000	88 842,00 €
TFB	12,41		12,41	12,41	987 400	122 536,34 €
TFNB	47,08		47,08	47,08	48 000	22 598,40 €
Soit 0 %						233 976,74 €
						3 381,30 €
						1 898,73 €
						235,40 €
						5 515,43 €

Taux votés en 2019

	Taux 2018	Coeff d'aug	Taux de réf	Proposition 2019	Hausse en point	Bases	Produit
TH	6,63	1,040241	6,896795437	6,90	0,27	1 378 000	95 082,00 €
TFB	12,41		12,90938633	12,91	0,50	1 080 000	139 428,00 €
TFNB	47,08		48,97452929	48,97	1,89	49 100	24 044,27 €
							258 554,27 €

Cette proposition ramène les taux à leur niveau voté en 2013

Pour information TEOM 2018-2019

ZONES	COMMUNE	BASES TEOM 2018	TAUX 2018	PRODUITS 2018	BASE PREVISIONNELLES 2019	TAUX 2019	PRODUITS 2019
8	LABASTIDE DE LEVIS	922 284	9.56%	88 170	938 551	9.88%	92 729

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des redevances d'occupation du domaine public
- des remboursements de la Communauté d'Agglomération pour des prestations et des mises à disposition de personnels,
- des impôts locaux,
- des dotations versées par l'Etat, en baisse de 2,22 % cette année encore, principalement dû à une baisse du nombre d'habitants,
- des revenus locatifs.

Les loyers attendus sur les logements locatifs s'élèvent à 45 000 euros et constituent une ressource autonome précieuse dans la conjoncture actuelle.

Les recettes de fonctionnement 2019 sont programmées pour un montant de 673 176 euros.

La réalisation d'un volume important de travaux en régie (cad par les agents municipaux au lieu de faire appel à des entreprises) permet d'opérer un transfert important de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, contribuant au rétablissement des comptes municipaux.

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les charges de personnel représentent aujourd'hui 227 100 € soit 34,24 % des dépenses de fonctionnement totales de la commune. Mais ce montant comprend le personnel mis à disposition de la communauté d'agglomération pour le scolaire et la voirie.

Les remboursements à la commune des mises à disposition par l'agglomération représentent une part importante (52 500 €) ce qui ramène la part des charges de personnel à 25,94 % des dépenses de fonctionnement.

Ce taux devrait encore diminuer en 2019 du fait de mises à disposition auprès de certaines communes pour des travaux sur les espaces verts ou du remboursement des charges par le budget annexe assainissement pour les travaux d'entretien.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 673 176 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de

fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'autofinancement de la commune est largement amputé par la baisse des recettes de fonctionnement du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

La DGF avait diminué de plus de la moitié en 5 ans alors que la dotation de solidarité rurale n'avait que faiblement augmenté.

Depuis 2013, la commune a subi une perte totale de DGF de 33 500 € malgré la perception de la péréquation nationale depuis 2018 et de la dotation à l'élus local depuis 2017.

Dotations d'Etat	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
DGF	84 393,00 €	80592,00	67661,00	51990,00	42383,00	38997,00	36397,00	-2600
Solidarité rurale	19 226,00 €	19756,00	21089,00	21592,00	22294,00	23068,00	23028,00	-40
Péréquation nationale						6675,00	7664,00	989
Elus locaux					2962,00	2972,00	3030,00	58
Total	103 619,00 €	100 348,00 €	88 750,00 €	73582,00	67639,00	71712,00	70119,00	
Variation N/N-1		-3 271,00 €	-11 598,00 €	-15 168,00 €	-5 943,00 €	4 073,00 €		-1 593,00 €
nbre hab						987	930	-57

En résumé, les trois principaux types de recettes pour la commune sont :

- Les impôts locaux = produit attendu en 2019 : **258 505 €**
- Les dotations versées par l'Etat, à un niveau faible comparé à d'autres communes de même strate, membres de la CA2G,
- Les revenus locatifs en augmentation grâce à la création des deux logements rue St Exupérie et la durée très faible des vacances entre 2 locataires malgré la réalisation de travaux de rénovation.

b) Les principaux résultats comptables et leur projection vers 2019:

- le solde cumulé de fonctionnement atteint un niveau raisonnable en 2019 et permet un report de 137 767,43 €.
- Le budget se rapproche des ratios standard pour une commune de 1000 habitants malgré un niveau de dotation scandaleusement faible en 2019 encore :

Rappel tableau 2018

	Dotation élus local	DGF	Dotation bourg centre	DSR	DSR Cible	DNP	Total	Population	€/ habitants
Cahuzac	0,00 €	122 036,00 €	72 399,00 €	30 375,00 €	0,00 €	36 142,00 €	260 952,00 €	1 126	231,75 €
Castelnau de montmiral	0,00 €	141 667,00 €	66 691,00 €	32 638,00 €	0,00 €	37 766,00 €	278 762,00 €	1 051	265,24 €
Cestayrols	2 972,00 €	46 844,00 €	0,00 €	14 525,00 €	0,00 €	10 411,00 €	74 752,00 €	484	154,45 €
Labastide	2 972,00 €	38 997,00 €	0,00 €	23 068,00 €	0,00 €	6 675,00 €	71 712,00 €	987	72,66 €
lagrave	0,00 €	112 926,00 €	0,00 €	94 009,00 €	39 128,00 €	33 025,00 €	279 088,00 €	2 044	136,54 €
Montans	0,00 €	105 054,00 €	0,00 €	40 513,00 €	53 897,00 €	33 524,00 €	232 988,00 €	1 410	165,24 €
Rivières	0,00 €	50 938,00 €	0,00 €	24 625,00 €	32 779,00 €	17 950,00 €	126 292,00 €	990	127,57 €
Senouillac	0,00 €	127 142,00 €	0,00 €	35 181,00 €	47 407,00 €	33 351,00 €	243 081,00 €	1 126	215,88 €
Tecou	2 972,00 €	103 769,00 €	53 059,00 €	29 766,00 €	0,00 €	20 125,00 €	209 691,00 €	975	215,07 €

- le budget permet de constater que les efforts de rationalisation et de diminution des dépenses en 2018 (réduction de la voilure pour la téléphonie sans l'école et la garderie, suppression d'un service de la Poste pour l'envoi du courrier, suppression d'un abonnement), ne pourront se poursuivre indéfiniment En 2019, l'estimation est réalisée au plus juste des besoins.
- les travaux en régie ne pourront être utilisés que de façon modéré pour tenir compte du budget investissement (il est prévu un transfert entre Fonctionnement et Investissement de 25 000 €)
- les locations représentent une part importante des recettes (près de 45 000 €) de la commune, contribuant à son dynamisme et à son autonomie. L'apport des logements de la rue Sainte Exupérie dont le n°1 est loué depuis le 15 mars et le n°3 sera terminé courant mai renforcera ces recettes (gain supplémentaire d'environ 6500 € pour 2019)
- La situation de la commune est :
 - Rétablie pour 2019 permettant d'envisager différentes opérations importantes en mobilisant des produits exceptionnels (vente de terrains) pour assumer le reste à charge.
 - Toujours fragile à moyen terme faute de pouvoir dégager une capacité d'autofinancement minimale du fait de la faiblesse remarquable de la DGF.
 - Contrainte par la pression fiscale de l'Agglomération qui limite la possibilité pour la commune d'augmenter ses ressources.
 - Sans possibilité de réduire les charges de fonctionnement qui ont toutes été considérablement contraintes. Seule reste à étudier une réduction des coûts de téléphonie.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : trois types de recettes récurrentes coexistent :
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
 - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation des bâtiments communaux, à la réfection du réseau d'éclairage public...),
 - la récupération de la TVA sur les travaux réalisés l'année précédente
- La cession de patrimoine est aussi une recette d'investissement mais non récurrente. Le budget 2019 prévoit la cession de terrains constructibles maintenant que le PLU est adopté (septembre 2018). Ces produits exceptionnels pourraient servir à financer l'opération Cœur de village.
- Le recours à l'emprunt est particulièrement pertinent :
 - quand les taux sont bas, ce qui est le cas,
 - pour des investissements importants à longue durée de vie ou générateurs de revenus
 - Il est prévu de recourir à un emprunt pour financer le reste à charge de l'opération pour la création de locaux commerciaux et de santé
 - Cette opération peut être financée à 80% par des aides publiques
 - Les loyers perçus en année pleine couvriront la charge de l'emprunt.

b) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- La réfection de la rue st Blaise et la Venelle (qui a été abîmée lors de travaux publics et privé). Si les devis sont raisonnables, il faudra prévoir également le tour de la halle du moulin et la rue de la Venelle.
- L'opération de rénovation du bâtiment situé rue Sainte Exupérie est presque terminée. La réalisation du second appartement est en voie de finalisation (livraison fin mai) avec encore quelques dépenses à prévoir concernant les travaux en régie. L'opération d'ensemble a été correctement financée par des subventions de l'Etat, de la Région et de la communauté d'agglomération qu'il reste à percevoir en 2019.
- Parmi les autres opérations :
 - Eclairage public : mise en place de l'extinction nocturne
 - Signalétique de voirie : projet de poser des plaques de voies sur l'ensemble de la commune en deux ou trois phases (subvention « amendes de police »)
 - La commune s'inscrit dans l'opération « cœur de village » coordonnée par la CA2G qui apportera un concours administratif pour mobiliser au mieux les dispositifs d'aide du Département, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe.
 - Une étude en cours du CAUE sera remise avant l'été et permettra de finaliser les projets suivants :

- Belvédère (Travaux en régie)
 - Liaisons douces
 - Aire de stationnement
 - Plateforme de sports et parcours santé
- La création de locaux commerciaux et de santé sur le secteur de Carrairoles pour redynamiser le village
- en cours de finalisation avec les porteurs de projet et l'architecte. Son aboutissement sera tributaire des aides apportées par les co-financeurs dont les décisions devraient intervenir avant la fin de l'année.

IV. Les données synthétiques du budget communal 2019

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 673 176.00 €

Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 -Dépenses courantes	136 296.00	002- Excédent brut reporté	137 767.43
012- Dépenses de personnel	227 100.00	70-Recettes des services	76 730.00
65-Autres dépenses de gestion courante	48 450.00	73-Impôts et taxes	294 705.00
66-Dépenses financières	36 674.50	74-Dotations et participations	85 022.00
67-Dépenses exceptionnelles	500.00	75-Autres recettes de gestion courante	45 003.00
014-Atténuations de produits	96 620.00	77-Recettes exceptionnelles	241.57
022-Dépenses imprévues	20 866.00	76-Recettes financières	7.00
Total dépenses réelles	566 506.50	013-Autres recettes	8 700.00
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 669.50	Total recettes réelles	648 176.00
023-Virement à la section d'investissement	102 000.00	042-Produits (écritures d'ordre entre sections)	25 000.00
Total général	673 176.00	Total général	673 176.00

b) Recettes et dépenses d'investissement : 971 667.00 € réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2018 :	24 976.66 €
nouveaux crédits :	946 690.34 €
- Recettes : crédits reportés 2018 :	26 011.00 €
nouveaux crédits :	945 656.00 €

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00	021-Virement de la section de fonctionnement	102 000.00
Remboursement d'emprunts	57 916.96	10-FCTVA	6 900.00
Travaux de bâtiments	13 625.00	Mise en réserves	
Travaux de voirie	100 661.50	024-Cessions d'immobilisations	60 000.00
Autres travaux	3 938.88	10-Taxe aménagement	4 000.00
	588 200.00		
Création locaux multiservice			
Création aire de jeux multisports	120 000.00		
Autres dépenses imprévues		13-subventions	467 234.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		16-Emprunt	171 768.36
Dépôt cautionnement	4 000.00		
Subventions équipement versées à l'agglomération AC VOIRIE	23 348.00	Dépôt cautionnement	4 000.00
Avance trésorerie budget assainissement	10 000.00	Autres immobilisations financières	30 000.00
Travaux en régie	25 000.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	4 669.50
		Solde d'investissement reporté	95 084.14
Restes à réaliser	24 976.66	Restes à réaliser	26 011.00
Total général	971 667.00	Total général	971 667.00

V. Budget Annexe : Assainissement collectif 2019

Le transfert de la compétence à la Communauté d'agglomération au 01/01/2020 entrainera la disparition du budget assainissement. C'est donc la dernière fois que ce budget est présenté et dont le compte administratif sera voté en Conseil municipal. Cette échéance, qui n'est devenue certaine qu'en août dernier, a imposé certaines régularisations dont le conseil a été saisi. Il est aussi prévu de facturer les frais de structure et charges du personnel technique et administratif supportées par le budget communal, qui serviront de base à l'appréciation du coût du service lors du transfert. Enfin, il a fallu organiser la trésorerie désormais indépendante du budget principal.

La situation est marquée cette année encore par un déficit en Fonctionnement reporté (-10 653,74€) mais en diminution de 20 000 € par rapport à 2018, et un excédent en investissement assez conséquent (+ 57 198,55 €).

Ce budget rendu autonome financièrement au 01/01/2019 a entraîné des problèmes de trésorerie. L'avance faite par le budget communal sera remboursée après contractualisation d'un emprunt dont le taux est avantageusement bas (0,49 %). Il permettra de mettre le budget à flot avant le transfert à la Communauté d'Agglomération.

En Investissement, il n'est pas prévu de nouvelle opération d'investissement à court terme sauf des travaux de branchements suite à la création des locaux commerciaux et de santé et des travaux de mise à niveau suite à la réfection de la rue St Blaise.

En Fonctionnement, il ne sera pas nécessaire d'alimenter le budget Investissement. La poursuite de la vente des terrains des jardins de Labastide et la perception des taxes et redevances sur les nouveaux locaux raccordés (20 nouveaux abonnés en 2019) permettront d'arriver à l'équilibre.

La prime de performance bonifiée du fait du respect des contraintes imposées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne baissera de 40 % en 2019 ; ceci est dû à des restrictions de crédits sans aucun lien avec la performance de la station qui respecte toujours les critères demandés.

La procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice mise en œuvre depuis l'exercice 2018 permet de garantir la qualité du résultat de l'exercice.

Les données synthétiques du budget assainissement 2019

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 107 171.00 €

Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
002- Déficit brut reporté	10 653.74		
011 -Dépenses courantes	16 000.00	002- Excédent brut reporté	0.00
012- Dépenses de personnel	0.00	70-Vente de produits fabriqués	101 740.00
65-Autres dépenses de gestion courante	2 000.00	73-Impôts et taxes	0.00
66-Dépenses financières	29 991.26	74-Subventions d'exploitation	4 800.00
67-Dépenses	1 000.00	75-Autres recettes de gestion	10.00

exceptionnelles		courante	
014-Atténuations de produits	4 500.00	77-Recettes exceptionnelles	0.00
022-Dépenses imprévues	0.00	76-Recettes financières	0.00
Total dépenses réelles	64 145.00	013-Autres recettes	0.00
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	43 026.00	Total recettes réelles	106 550.00
023-Virement à la section d'investissement	0.00	042-Produits (écritures d'ordre entre sections)	621.00
Total général	107 171.00	Total général	107 171.00

b) Recettes et dépenses d'investissement : 160 474.00 € réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2019 :	0.00 €
nouveaux crédits :	160 474.00 €
- Recettes : crédits reportés 2017 :	0.00 €
nouveaux crédits :	160 474.00 €

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	70 923.00	10-FCTVA	249.45
Travaux	88 930.00	Mise en réserves	
Charges (écritures d'ordre)	621.00	16-Emprunt	60 000.00
		Produits (écritures d'ordre entre section)	43 026.00
		Solde d'investissement reporté	57 198.55
Restes à réaliser	0.00	Restes à réaliser	0.00
Total général	160 474.00	Total général	160 474.00

Fait à Labastide de Lévis, le 18 avril 2019

Le Maire,
François VERGNES



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.